

BOUÉE

INFOS

Bulletin municipal bimestriel

Juillet 2018

N°214



La Philharmonie
des Deux Mondes

Concours photo - Prix du
Coup de Cœur du Public



Sommaire

Le Mot du Maire	2
Conseil municipal	2
Culture	3
Enfance	6
Infos pratiques	7
Environnement	8



Concours photo
Prix des Écoles



BULLETIN MUNICIPAL N°214

Mairie de Bouée : 2 route du Syl - 44260 BOUÉE
Tél. : 02 40 56 12 18 - Fax : 02 40 56 14 33
Mail : accueil@bouee.fr - Site internet : www.bouee.fr
Directeur de publication : Jean-Paul NICOLAS
Rédaction : Alain MONNIÉ, Marie-Odile VANNERAUD,
Fatima EL HIMEUR, les écoles.
Conception et impression : Kalydéa Malville
Crédits : Mairie
Tirage : 500 exemplaires



BOUÉE INFOS : prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie
ou par mail à accueil@bouee.fr
avant le 27/07/2018.

Retrouvez tous les Bouée infos
sur notre site internet www.bouee.fr

Le Mot du Maire

Pour beaucoup d'entre nous, enfin le moment tant attendu par les petits et grands : les vacances !

Synonyme de soleil, de détente, se poser pour se ressourcer physiquement et intellectuellement, se libérer des obligations de la vie professionnelle ou étudiante.

Synonyme de temps pour soi et pour les autres. Envie de voyages pour certains et de projets sportifs pour d'autres, de belles rencontres, de jolies découvertes ou de partages en famille, socle d'un bon équilibre.

Cependant, j'en profite pour attirer votre attention quant aux soirées prolongées à l'extérieur ne qui ne doivent pas porter préjudice au bon voisinage.

Le respect des espaces et biens publics est une recommandation et une marque de civisme.

Penser à limiter la puissance de la musique, les éclats de voix tard dans la nuit.

Conseil municipal

Séance du 19 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice :
14 – présents : 10 – votants : 12

Compte-rendu simplifié

1) Objet : Vote des taxes communales 2018

Monsieur le Maire rappelle le montant perçu au titre des taxes directes locales pour 2017, soit 208306€. Il fait part des finances de la commune, des projets d'investissements en cours et de l'effort fiscal attendu de la commune pour bénéficier des dotations de l'État. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident d'augmenter le taux de référence de la taxe d'habitation ainsi que de la taxe foncière bâti de 5%, passant ainsi respectivement de 15.08% à 15.83% et 17.88% à 18.77% ; Le taux de la taxe foncière non bâti qui n'a pas été augmentée depuis de nombreuses années le sera quant à elle de 2%, passant ainsi de 26.21% à 26.73% ;

Le produit correspondant pour 2018 serait donc de 224179€.

2) Objet : Vote des tarifs municipaux 2018

Monsieur MONNIE présente aux élus le tableau des tarifs municipaux 2017 et propose les augmentations vues en commission Finances.

Les élus valident ces augmentations à l'exception des TAP qui ne seront pas augmentés pour 2018. Ceux-ci devant être supprimés à la rentrée de septembre 2018.

3) Objet : Vote des subventions aux associations

Madame RENOUS présente aux élus le tableau des montants de subventions accordées aux associations en 2017 et fait part des associations retenues par la commission finances qui pourraient bénéficier d'une subvention pour 2018. Les élus valident la proposition de la commission finances.

Prudence pour les barbecues et attention aux enfants aux abords des piscines.

Pour rappel, cette année nous avons célébré dignement l'inauguration de la nouvelle Mairie et avons eu l'honneur à cette occasion de recevoir la sous-préfète et de vous faire visiter les locaux flambant neuf.

En parlant de « neuf », en ce premier semestre 2018 un autre chantier va s'ouvrir : l'Ecole les Courlis. La démolition du préau et des sanitaires se fera en juillet, le déplacement des modulaires en août.

La construction des nouveaux locaux débutera fin octobre.

La commune est rythmée également par ses animations festives et culturelles. Pour « booster » notre rentrée de septembre nous avons le plaisir de vous annoncer le prochain feu d'artifice qui aura lieu le 15 septembre.

Je vous souhaite à chacun et chacune de très bonnes vacances reposantes et si possible ensoleillées !

Jean-Paul Nicolas

4) Objet : Appel de fonds 2018 pour le fonds de solidarité pour le logement

Monsieur NICOLAS rappelle le dispositif du « fonds de solidarité logement » à destination des plus précaires, qui subissent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne. Le département a fait part du bilan des aides accordées aux habitants de la commune de Bouée en 2017 et demande de reconduire la dotation au FSL dans les mêmes proportions que 2017 soit 150€ ;

Les élus décident de reconduire cette dotation au FSL pour un montant de 150€ ;

5) Objet : Indemnités de gardiennage de l'église pour 2017 et 2018

Monsieur NICOLAS rappelle que la commune verse une indemnité de gardiennage de l'église à Mme RETAILLAUD qui s'est élevée en 2016 à 235€ ; Cette indemnité n'a pas été versée pour 2017. Les élus décident d'augmenter pour 2017 cette indemnité et de porter le montant à 240€. En ce qui concerne 2018 ils décident de porter ce montant à 245€.

6) Objet : Projet de réhabilitation de l'école

Monsieur NICOLAS rappelle la dernière réunion avec le maître d'œuvre qui a proposé l'esquisse en phase APS.

Monsieur NICOLAS rappelle le discours de Mme la sous-préfète qui demandait à le rencontrer pour aborder le dossier de demande de subvention à l'État dans le cadre du DSIL 2018 fléché « grandes priorités ».

Monsieur Nicolas explique qu'il va être très difficile d'obtenir toutes les subventions escomptées pour ce dossier et qu'il faut flécher ce dossier « ruralité ». Une demande de subvention est faite en ce sens.

Les banques ont été contactées, un rendez-vous est prévu le mercredi 21 mars.

Culture

Concert rock et feu d'artifice

Samedi 15 septembre 2018

Concert en plein air le 15 septembre, avec les Side One, trio rock lauréat du tremplin Emergenza.

Le groupe est formé de Vincent Allix, Riwane Mirabet et Yann Sperduto. Les trois jeunes gens travaillent pour devenir professionnels et semblent bien partis pour : jugez du peu !

Sélectionnés pour la finale régionale du tremplin Emergenza, ils l'ont remportée haut la main et s'apprêtent à disputer **la finale nationale au Bataclan à Paris début juin**.

Ils ne se cantonnent pas à un style de musique particulier ; leur inspiration se veut éclectique, du Stoner au Celtic en passant par le Rockabilly ; toujours avec une forte énergie et une simplicité assumée.

C'est en voisins qu'ils viendront à Bouée !!



La soirée sera clôturée par un feu d'artifice tiré sur le site habituel. Soirée organisée par la municipalité avec le concours de l'Olympique pétanque de Bouée et l'artificier Frédéric Cotet.

Culture

Spectacle théâtral

5 euros

Chapelle de Rohars
Dimanche 8 juillet à 17h

Pour la première fois dans la chapelle de Rohars un spectacle joué par un comédien professionnel de la compagnie Clap : Pascal JOLY

La compagnie nantaise CLAP s'attache à promouvoir un théâtre populaire et de proximité, en s'appuyant sur des textes de qualité.

> L'auteur et comédien

De son vrai nom, Claude Bourgeyx commence des études techniques, puis s'oriente vers l'écriture.

En 1988, il rédige de brefs monologues théâtraux qu'il interprète sur la scène du café-théâtre L'onyx (Bordeaux).

Son écriture est proche de celle de Lewis Carroll ou de Topor, mélange de non sense britannique et d'humour noir. Il embrasse tant la littérature que la littérature pour la jeunesse, et mélange les genres théâtraux, dialogues, romans, nouvelles.

En 1991, il obtient le Grand prix Jeunesse de la Société des gens de lettres. Ses œuvres sont interprétées régulièrement, tant par des têtes d'affiche : Claude Piéplu, Bernadette Laffont, Anémone, Virginie Lemoine, que par de nombreuses Compagnies théâtrales.

« Ce seul en scène je l'ai voulu drôle, inattendu, cocasse, le plus souvent désopilant et un peu burlesque »

Pascal Joly, metteur en scène

> L'histoire

De la déclaration d'amour, le comédien Pascal Joly a décidé d'en jouer et d'en rire.

Tu m'écris, je te réponds. Des personnages cocasses libèrent leur plume, tous de drôles d'oiseaux plus ou moins recommandables.

Dans ces variations se mêlent aveux d'amour, déclarations de guerre, échanges de vilains souvenirs, confession de fantasmes croustillants... et bien d'autres choses encore.

Certes pour divertir le spectateur, ces écrits d'amours sont là aussi pour faire entendre ce qui délire dans l'écriture du désir. Illusion comique ou tragique, selon les circonstances. Ainsi, chacun des auteurs fictifs de ce courrier du cœur ne cesse de se méprendre sur le destinataire de sa demande, qu'elle soit pressante ou plaintive. Et là où ça rate dans la rencontre, nous découvrirons des hommes et des femmes qui cherchent obstinément à se délivrer de la peur d'aimer sans retour. La déclaration d'amour est toujours trompeuse et c'est dans la réponse du destinataire que parfois se produit un effet de vérité. C'est inattendu, cocasse, le plus souvent désopilant et un peu burlesque...



Spectacle organisé par
les Amis de la Chapelle Sainte-Anne de Rohars
Réservation conseillée au 06 81 13 26 57

À découvrir

Rohars fête son porc

Dimanche 9 septembre 2018 à partir de 12h

Après le succès rencontré en 2017, le Comité des fêtes a décidé de renouveler la fête intitulée : Rohars fête son porc...

Le cochon sera grillé près de la chapelle de Rohars dans le cadre exceptionnel des marais de bord de Loire.

Le repas complet sera de nouveau agrémenté de chants de marins avec le groupe Rêve de mer.

« Rêve de mer » est un groupe originaire de l'estuaire de la Loire, qui chante les marins et la mer. C'est aussi une bande de copains qui prend plaisir à partager sa musique avec son public. « Rêve de mer » reprend des chansons traditionnelles, mais aussi des compositions plus récentes. Pour eux, le plus important, c'est que tout le monde participe et embarque sur le bateau... pas question de laisser quelqu'un à quai !

Tarif : 20 euros par adulte ; Tarif enfant 10 € jusqu'à 10 ans.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE. Les billets sont en vente au Relais de Bouée (fermeture du 23 juillet au 19 août inclus) ou au 06 68 31 73 19 ou au 06 81 13 26 57. Manifestation organisée par le Comité des fêtes de Bouée.



« Arrangements inédits autour du répertoire de John LEWIS ».

ENTRÉE LIBRE

Réservations conseillées : culturebouee@gmail.com

Concert d'été : jazz en fête

Bouée - Chapelle de Rohars
Dimanche 29 juillet 2018 à 18h

Cette année, pour la 7^e saison du concert d'été dans les marais, Bouée reçoit quatre musiciens qui revisitent le répertoire de John Lewis, célèbre pianiste et compositeur de jazz américain, fondateur du Modern jazz Quartet.

Une formation surprenante et talentueuse de musiciens professionnels, qui s'adonnent avec brio au jazz, musique qui offre une grande place à l'expression de chacun.

Les musiciens :

● **Victor Michaud** : cor, composition, arrangements

Conservatoire National de Musique de Paris et prix de jazz et musiques improvisées du CNSM en 2008.

Victor joue du cor d'harmonie. Ils sont peu à pratiquer cet instrument dans la musique de jazz. Compositeur et arrangeur talentueux, Victor Michaud possède une qualité rare : le sens de l'improvisation, de l'écriture et une culture musicale irréfutable qui lui a fait fréquenter les plus grands solistes de l'histoire sur l'instrument. Membre de « Grand Six » sextet unique en France, il est connu pour ses arrangements subtils, l'humour, la liberté de ton et l'engagement qui président à sa façon d'aborder la musique et donne à l'orchestration couleurs et légèreté.

● **Guillaume Hazebrouck** : Rhodes (piano)

Une formation multiformes : Conservatoires de Nantes et Tours ; DEA de musique et musicologie ; multistages avec de grands noms : Kenny Wheeler, Steve Lacy, Marc Johnson...

Fondateur de la compagnie « Frasques » il a initié de nombreux projets de spectacles musicaux et interdisciplinaires. Il considère le jazz comme un « moment de liberté » Il joue toujours avec joie dans l'ouest ; on a pu l'écouter aux rendez-vous de l'Erdre...

Le Rhodes est un piano portable, créé pour pallier le poids et l'encombrement d'un véritable piano. Très utilisé depuis les années 1970.

● **Thimotée Liotard** : saxo ténor ; clarinette

Diplômé de jazz et musiques actuelles, Thimotée se produit régulièrement au sein de plusieurs groupes. (BOP Karma, the Maze, Blackstick Syrup...)

Il donne des cours dans plusieurs écoles de musiques.

Fabien Ewencyk : guitare éclectique

Investi dans différents collectifs (Spatule, Un verre de musique) et compositeur (La Baronne Bleue, Trio Ewen), Fabien Ewencyk propose un univers poétique et sensible qui lui vient de sa pratique du jazz et des musiques improvisées autant que du répertoire classique.

Titulaire du diplôme d'état de professeur de musique en jazz, il enseigne à l'école de musique municipale de Saint-Sébastien sur Loire depuis 2009.

Le concert d'été 2018 est la promesse d'une belle rencontre.

Les quatre jazzmen talentueux se révèlent dans une complicité créative.

Musiciens aguerris, virtuoses aux échappées vibrantes, leur jeu vous enveloppe dans l'interprétation originale de compositions et reprises du répertoire jazz de John Lewis.

Une musicalité extraordinaire qui défie les lois de l'apesanteur.

Organisé par la municipalité. Réservations conseillées à l'adresse email : culturebouee@gmail.com

Enfance

École Sainte Thérèse

Dans le cadre du **parcours d'éducation artistique et culturelle**, les trois classes sont allées assister à un concert des Folles Journées à La Cité des Congrès de Nantes. Cette sortie a été l'occasion de découvrir le fonctionnement d'un orchestre et d'apprendre le nom des instruments.

Ils ont ensuite rencontré **Philippe Hui** et son orchestre « **Philharmonie des deux mondes** » à la salle polyvalente de Bouée. Durant l'après-midi, des échanges ont eu lieu entre le chef d'orchestre, les musiciens et les enfants, entrecoupés d'extraits musicaux.

Les CP, CE et CM ont participé au **concours photos** organisé par la mairie : "Lire à Bouée". Après avoir étudié l'histoire de la photographie et le lexique associé ils sont allés prendre des clichés dans le bourg.

Après les CE2-CM, les Grandes Sections, CP et CE1 ont commencé leur trimestre de **piscine**. Ils iront **tous les mardis** en car à l'Aquamaris à Cordemais.

Pour le **carnaval annuel**, chacun avait apporté le costume de son choix. Les enfants ont défilé dans les rues de Bouée accompagnés de leurs familles, avant de partager un **goûter-apéritif** préparé la veille en classe en **ateliers cuisine**.

Avant les vacances de printemps, le **photographe scolaire** est venu prendre une photo des élèves seuls, des fratries et des classes. Pour terminer il en a pris une de l'ensemble de l'école.

Les élèves ont rencontré une famille bénévole de **Mécénat Chirurgie Cardiaque**. Cette association permet à des enfants atteints de malformations cardiaques



de venir se faire opérer en France. **Les enfants de l'école ont récolté des dons** et ont couru 45 minutes sans s'arrêter au profit de cette association.

Dans le cadre de leurs activités sportives et du partenariat avec l'association Bouée Tennis de table, les CP, CE et CM ont participé à une **initiation au tennis** de table à la salle polyvalente.

Les enfants de 6 à 12 ans ont été invités à participer à un **concours de dessins sur le thème de La Gourmandise**, organisé par les Amis de La Chapelle de Rohars, dans le cadre de la Journée des peintres du 1^{er} mai.

École Les Couplis

Le 1^{er} juin tous en sortie

Le vendredi 1^{er} juin tous les élèves de l'école sortiront prendre l'air marin.

En effet les maternelles iront travailler et étudier la magie du sel en participant à différents ateliers ludiques.

Puis ils iront pique niquer sur la plage et rentreront à l'école.

Les classes de cycle 2 et cycle 3 découvriront les marais salants autour de Guérande. Il s'agira de comprendre le fonctionnement des marais salants mais aussi de découvrir la faune et la flore.

Cette sortie est possible grâce aux différentes actions de l'Amicale des parents et du budget alloué par la mairie pour les sorties. Les enfants et les enseignantes les en remercient.

Spectacle de fin d'année

La fête de l'école aura lieu le 29 juin à 18h dans la salle polyvalente.

Les enfants vous offriront un spectacle en lien avec le travail fait avec Mme Jarry en chant.

Par ailleurs des stands seront proposés par l'Amicale des parents.

Les élèves vous invitent avec plaisir lors de ce moment festif.

Le vote des incorruptibles

Comme tous les ans, l'école participe aux votes des incorruptibles.

Il s'agit de découvrir une sélection de 5 à 6 livres par classe. Tout au long de l'année les élèves et leur famille ont pu lire les différents ouvrages.

Ce mercredi 16 mai, les élèves et les parents ont pu voter pour leur livre préféré !

Les élèves de CM2 ont tenu le bureau de vote. Cela a permis de revoir avec les élèves comment s'organise un vote (bureau de vote, isolement, déroulement du vote, dépouillement)

Voici les résultats du vote.

- En maternelle le livre élu est : Au bureau des objets trouvés
- En CP CE1 CE2 le livre élu est Drôles de vacances
- En CM1 CM2, le livre élu est Le garçon qui parlait avec ses mains.

La journée au collège

Le vendredi 20 avril, les 11 CM2 de l'école se sont rendus au collège St Eupéry de Savenay.

Ils étaient accompagnés des élèves de Lavau sur Loire. Cette journée a permis aux élèves de découvrir les locaux, de rencontrer la principale adjointe Mme Doucet et de découvrir le fonctionnement du collège.

Les élèves ont participé à une heure de cours avec les élèves

de 6^{ème} et un de leur professeur.

Le midi, les élèves ont mangé au self. Ils ont aimé le chili con carne.

Par ailleurs, a été organisé un jeu avec les élèves du club de lecture autour des livres des incorruptibles de la sélection CM2/ 6^{ème}. Cela a beaucoup été apprécié.

Cela fut une journée intense en émotions.

La piscine

Cette année les élèves se rendent à la piscine de Cordemais.

C'est au tour des GS, CP, CE1 de s'y rendre. Ils ont passé des tests et sont répartis en différents groupes de niveaux. Certains sont avec les maître-nageurs et d'autres avec Mme Vaillant Ils progressent tous et apprécient ce moment. L'équipe enseignante remercie les parents agréés et les parents accompagnateurs.



Du nouveau à Bouée

Des professionnels ont développé leur activité à Bouée :

• **Ségolène HUET** est **conseillère en immobilier chez I@D**

La Chaussée - Tél. 06 44 88 19 11

segolene.hueta@iadfrance.fr - iadfrance.fr

• **Christine ROUSSEAU** développe depuis 6 mois une activité de **relooking de meubles et objets**

Couleur meubles, La Chesnelais

Tél. 06 72 09 59 00 - 09 64 23 37 22

christine.rousseau44@orange.fr

 Couleur meubles

Le Relais de Bouée

L'étagère à dons

Donner pour ne pas jeter, c'est la philosophie de l'étagère à dons.

Des livres, des CD, des bijoux, des confitures, on dépose... on prend... Aux beaux jours, on y trouve avec grand plaisir des fruits, des légumes, des plants, des fleurs...

Il faut être curieux pour la trouver (côté « café » du Relais de Bouée).

Les petites annonces de troc et de services gratuits y sont les bienvenues.

Etagère imaginée et alimentée par des personnes soucieuses du réemploi et de l'anti-gaspillage. Merci au Relais de Bouée de bien vouloir l'héberger.

Fermeture du Relais du 23 juillet au 19 août inclus



Le chèque énergie, qu'est-ce que c'est

Le médiateur national de l'énergie vous explique

Le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie qui remplace les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les familles éligibles reçoivent le chèque par courrier aux environs du mois d'avril. Son montant varie de 48 à 227 euros

selon le revenu fiscal de référence du foyer et de sa composition. Pour savoir si vous êtes éligible, vous pouvez vous rendre sur le site energie-info.fr (Fiche : Chèque énergie).

Le chèque peut être utilisé pour régler une facture d'électricité, de gaz naturel,

fioul, gaz en citerne, bois... mais aussi pour régler une redevance en logement foyer ou certaines dépenses liées à la rénovation énergétique. Il suffit de l'envoyer par courrier ou internet, accompagné de la facture au fournisseur concerné.

Pour tout renseignement sur le chèque énergie le gouvernement a mis en place un site internet (www.chequeenergie.gouv.fr) et un numéro vert : 0 805 204 805 (Service et appel gratuits)

Pour toute autre question sur l'énergie (litige avec un fournisseur, déménagement, changement de fournisseur d'énergie...) contactez le service d'information du médiateur national de l'énergie, c'est une institution publique : www.energie-info.fr ou le 0 800 112 212 (appel et service gratuits).

Accueil à candidature de volontaires

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative au niveau intercommunal, constituée de membres bénévoles issus de la société civile. Organe de consultation et de propositions sur les orientations des politiques locales, cette assemblée est un lieu d'échanges et de réflexions sur le territoire et son évolution, ouvert à toutes les composantes de la population.

Un Conseil de développement, pour quoi faire ?

Un Conseil de développement sert à débattre, s'informer et apporter son point de vue sur les défis à relever, les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants. Il permet de construire collectivement des avis et des propositions, adressés ensuite à vos élus.

Qui peut y participer ?

Le conseil de développement est ouvert à tous les habitants et à tous les acteurs (associations, entreprises...) se trouvant sur le territoire de la Communauté de Communes Estuaire & Sillon.

Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de **proximité** ouverts



Contact : Conseil de développement Estuaire & Sillon - 2, Bd de la Loire - 44260 SAVENAY - Tél : 02 40 56 81 48 - conseildedeveloppement@estuaire-sillon.fr

Environnement

Quelques règles de civisme

La qualité de vie si chère à tous les habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité, d'environnement ou simplement de bon sens. En voici quelques-unes :

Animaux - nuisances sonores

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit en particulier de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

Propreté de la commune :

Les agents municipaux arpentent la commune toute la semaine afin d'optimiser la propreté de nos rues et de nos espaces verts.

Il est souhaitable que les jardins soient régulièrement entretenus afin d'éviter la propagation des ronces et autres graminées aux propriétés voisines.

Déchets

À la sortie du village, en direction de Savenay, des boîtes de conserve et des bouteilles sont régulièrement accrochées aux branches des arbustes.

Des dépôts sauvages de sacs poubelles (voir les photos jointes) sont également signalés en mairie.

Ces agissements, qui ne font qu'accroître la dégradation et la pollution de notre environnement, sont passibles d'amendes.

L'environnement constitue notre milieu de vie. Il ne nous fournit pas seulement des ressources, mais aussi de nombreux services sans lesquels nous ne pourrions pas vivre :

- les plantes sauvages sont à l'origine de notre agriculture et nous fournissent l'information génétique nécessaire pour créer de nouveaux médicaments
- les forêts et les océans produisent de l'oxygène que nous respirons
- l'atmosphère nous protège des rayons du soleil et régule le climat
- le cycle naturel de l'eau (qui fonctionne grâce au soleil) nous fournit de l'eau douce dans les nappes souterraines, les lacs et les rivières
- les océans, les sols et les végétaux stockent le carbone et régulent ainsi le climat
- les micro-organismes et les plantes épurent l'eau et nettoient une partie de nos eaux usées.

Il y a une multitude de petites actions que chacun d'entre nous peut mettre en place pour contribuer à la préservation de notre environnement (prendre un sac avec soi durant une balade et ramasser les déchets, éviter de jeter ses déchets par la fenêtre de sa voiture...).

Aussi, ayons les gestes conscients pour respecter la nature.

Pour déposer vos déchets nous vous rappelons que la Communauté de Communes a mis en place 4 points de tri à la Paclais, à Bâtard et sur les parkings mairie et salle des fêtes.

A votre disposition également 2 déchetteries à Savenay et à Campbon (pour y accéder vous devez vous munir de votre carte à venir chercher en mairie si vous n'en possédez pas).



Occupation voirie

Stationnement abusif

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Processionnaire du pin

La campagne de lutte 2018

Cette année encore, POLLENIZ 44 (nouveau nom de la FDGDON 44) va organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires **du pin**.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

De septembre à fin décembre, nous interviendrons chez les particuliers préalablement inscrits auprès de leur mairie (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (Bacille de Thuringe), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention doivent **s'inscrire auprès de leur mairie avant le 1^{er} septembre 2018**.

Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter POLLENIZ 44 au 02 40 36 83 03 ou consulter notre site www.polleniz.fr